CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

SAS ABLA-SP

1 Rue Dewet

71100 CHALON SUR SAONE

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE

COTELLE -HUBERT
Expertise Comptable & Audit

ABLA-SP

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
1 Rue Dewet
71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE

Certificat du dépositaire

SAS COTELLE-HUBERT

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes
Rattachée à la compagnie régionale de Besançon – Dijon

ABLA-SP

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
1 Rue Dewet
71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE

Certificat du dépositaire

PRESENTATION DU CONTEXTE

En notre qualité de commissaireaux comptes désigné par acte valant décision collective en date du 24 novembre 2025, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

DILIGENCES

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel Madame Jeanne PAILLARD a souscrit 6 219 actions nouvelles la société ABLA-SP d'un nominal de 10 euros, émises au prix de 32.80 euros avec une prime d'émission de 22.80 euros, à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par un acte valant décision collective ;

- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de Madame Jeanne PAILLARD de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société;

19, Rue d'Alsace Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE
cagec@cotelle-hubert.fr - 03.85.48.62.78
SAS au capital de 239 976 euros – RCS Chalon-sur-Saône - SIRET : 329 073 779 00020

- l'arrêté de compte établi le 5 juin 2026 par le présient dont nous avons certifié l'exactitude le 5 juin 2026, duquel il ressort que Madame Jeanne PAILLARD possède sur la société ABLA-SPune créance de 203 983.20 euros ;

- le caractère liquide et exigible de cette créance ;

- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

CONCLUSION

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Chalon sur Saône
Le 5 juin 2026

Pour SAS COTELLE-HUBERT
Christophe GREVOST
Commissaire aux comptes associé

19, Rue d'Alsace Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE
cagec@cotelle-hubert.fr - 03.85.48.62.78
SAS au capital de 239 976 euros – RCS Chalon-sur-Saône - SIRET : 329 073 779 00020